

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2006/025845**  
n° de gestion : **2001B00700**  
n° SIREN : **434 713 871 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/12/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**IEL - IN EXTENSO LYONNAIS** société à responsabilité limitée

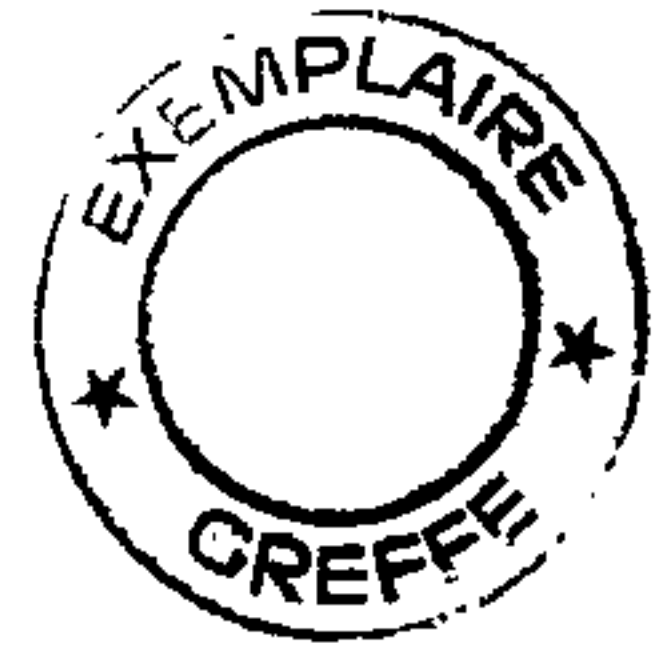
81 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification de la forme juridique ou du statut particulier.**



Société à responsabilité limitée  
**IN EXTENSO LYONNAIS**  
81, Boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
IN EXTENSO LYONNAIS EN SOCIETE ANONYME**

Société à Responsabilité Limitée  
**IN EXTENSO LYONNAIS**  
81, Boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE IN EXTENSO LYONNAIS EN SOCIETE ANONYME**

---

Assemblée Générale du 22 Décembre 2006

En exécution des missions :

- ↳ de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 24 Novembre 2006,
- ↳ et de commissaire aux comptes, en application de l'article L.223-43 du même Code,

J'ai établi le présent rapport afin de :

- a) vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- b) et de vous présenter mon analyse sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- a) contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.
- b) Analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

a) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai été informé de l'existence d'aucun avantage particulier.

b) Ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

↳ Votre société, sans activité, a reçu de son associé unique, en date du 23 juin 2006, une branche complète d'activité d'expertise comptable. Cette activité est bénéficiaire depuis plusieurs années.

↳ le résultat de la période intercalaire, ainsi que le résultat prévisionnel 2007 se traduisent également par un bénéfice.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Maisons-Laffitte, le 4 décembre 2006



**Jean-Pierre LE BRIS**  
Commissaire aux comptes  
et à la transformation